

**MINISTERE DE LA PREVOYANCE  
SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION GENERALE DE  
LA PROMOTION DE LA FEMME**

-----  
**DIRECTION DE LA CONDITION FEMININE**



**RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA DECLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE  
BEIJING, 2015**

## **Abréviations et sigles**

ADDFE	Association pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant
AFD	Agence Française de Développement
AGASS	Association Gabonaise des Assistantes Sociales
BGFI	Banque Gabonaise Française internationale
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEEAC	Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CENAF	Centre National d'Appui aux organisations des femmes
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CORFEM	Coordination des associations et ONG Féminines
DSCRP	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
EDSG	Enquête de Démographie et de Santé du Gabon
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEF	Foyers Economiquement Faibles
IGAD	l'Institut Gabonais d'Appui au Développement
ODEFPA	Observatoire des Droits de la Femme et de la Parité
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONDE	Observatoire National des Droits de l'Enfant
ONG	Organisation non gouvernementale
PAP	Plan d'actions prioritaires
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGREANE	Programme de Renforcement des capacités des Acteurs non Etatiques
SNEEG	Stratégie nationale d'égalité et d'équité du genre
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

## Table des matières

Abréviations et sigles .....	2
INTRODUCTION .....	5
Première partie : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTRES DEPUIS 1995 .....	6
Sur le plan constitutionnel .....	6
Sur le plan législatif .....	6
Sur le plan juridique .....	7
Sur le plan politique et de la gouvernance.....	8
Sur le plan social .....	8
Sur le plan économique.....	9
Sur le plan éducatif .....	10
Sur le plan de la santé maternelle .....	11
Deuxième partie : LES PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D’ACTION .....	13
Section I : Femmes- Pauvreté et économie.....	14
Section II : Education et Formation des Femmes .....	17
Section III : Les Femmes et la santé .....	19
Section IV : Femmes et SIDA.....	24
Section V : Femmes et prise de décisions .....	25
Section VI : Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme .....	26
Section VII : Violences à l’égard des femmes .....	27
Section VIII : Droits fondamentaux de la femme et de la petite fille.....	29
Section IX : Femmes et environnement .....	31
Section X : Femmes et média .....	32
Section XI : Femmes et conflits armés .....	33
Troisième partie : DONNEES ET STATISTIQUES .....	34

Quatrième partie : LES PRIORITES QUI SE DESSINENT..... 41

Bibliographie ..... 44

## INTRODUCTION

En septembre 1995, la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes a jeté des bases solides pour améliorer considérablement la condition des femmes dans le monde et particulièrement en Afrique. En effet, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing recommandent aux Etats de mener des actions concrètes dans les douze domaines prioritaires en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Après vingt ans d'existence, il est demandé à chaque Etat membre de faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en nous penchant notamment sur les progrès accomplis, les obstacles rencontrés et les recommandations. Ce bilan de la mise en œuvre du Plan d'action de Beijing se fait dans un contexte marqué :

- **Sur le plan international**, par la mise en place de nouveaux mécanismes de protection et de contrôle des engagements des Etats comme, l'Examen Périodique des droits de l'homme, la revue des rapports périodiques devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

- **Sur le plan régional**, l'existence de plusieurs instruments de promotion de l'égalité des sexes à travers la politique genre de l'Union Africaine, la Décennie de la femme africaine, le plan d'action sur Femme, Paix et Sécurité de la CEEAC.

- **Sur le plan national**, l'adoption en septembre 2000 de la déclaration du Millénaire comme une vision globale du développement visant notamment à réduire l'extrême pauvreté, à promouvoir l'éducation, à améliorer la santé maternelle, à supprimer les disparités de genre, à combattre la mortalité infantile, le VIH/Sida et les autres maladies, à protéger l'environnement contre les multiples agressions dont il est quotidiennement victime, et à promouvoir un véritable partenariat entre les Nations à l'horizon 2015.

Pour cela, le Gabon a donc multiplié les initiatives en élaboration de documents de stratégie de développement et de suivi des progrès pour l'atteinte des Objectifs nationaux de développement y compris les OMD. On peut noter : le Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et le Plan d'actions prioritaires (PAP), le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) ; la Stratégie Nationale d'Equité et de Genre, le Plan Décennal de réalisation des OMD; et trois Rapports nationaux de suivi des OMD.

Et à moins de trois ans de la date butoir des OMD, le Gabon s'est doté d'une stratégie nationale de développement dénommée Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et ambitionne d'atteindre une croissance inclusive forte, durable, et diversifiée pour être un pays émergent à l'horizon 2025.

## **Première partie : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTRES DEPUIS 1995**

La révision constitutionnelle intervenue après la Conférence nationale en 1990 dans l'article 2 alinéa 2 sur l'égalité des droits entre l'homme et la femme, et la modification substantielle intervenue dans la Loi organique sur la Cour Constitutionnelle qui permet à la femme de soulever l'inconstitutionnalité d'un texte jugé discriminatoire montrent que le Gabon, a accordé très tôt, un intérêt particulier à l'intégration des femmes dans le processus de développement économique et social. Cela s'est poursuivi par la mise en place de mécanismes juridiques, sociaux, politiques et économiques, en vue de faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des femmes.

Au nombre de ces mécanismes, nous avons :

### ***Sur le plan constitutionnel***

La Constitution gabonaise garantit l'égalité entre tous les citoyens sans discrimination de sexe. C'est fort de cette disposition que le Gabon a ratifié certaines Conventions internationales relatives à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes afin de promouvoir l'égalité entre les sexes (cf. le *Rapport National sur les droits de l'Homme au Gabon de juin 2014*).

Il s'agit entre autres de :

- la **Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** ratifiée le 29 février 1980 ;
- la **Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination** à l'égard des femmes ratifiée le 21 janvier 1983 ;
- du **Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** ratifié le 05 novembre 2004 ;
- du **Protocole relatif à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples** se rapportant aux droits des femmes ratifié le 10 janvier 2011 ;

### ***Sur le plan législatif***

Depuis la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les femmes de Beijing qui a adopté la Déclaration et le Programme d'action, le Gabon s'attèle à œuvrer considérablement pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. D'où l'adoption des textes ci-après rendus par le dernier *Rapport National sur les Droits de l'Homme* par le Gouvernement ou le Parlement gabonais :

- l'adoption de la **Loi n°87/98 du 20 juillet 1999** portant Code de la Nationalité favorisant l'acquisition réciproque de la nationalité gabonaise par l'effet du mariage et la double nationalité pour la femme gabonaise ;
- l'adoption en février 2010 du document de la **Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité du Genre** (SNEEG) ;
- l'instauration depuis 1998 par le Gouvernement gabonais du concours du **Grand Prix du Président de la République** pour la promotion des activités socio-économiques des femmes, afin d'impliquer davantage la femme dans le développement économique du pays et en vue de son autonomisation ;
- la création par arrêté n°00080 du 06 février 2007 d'une cellule d'écoute au sein du Ministère en charge de la Famille, qui a pour mission de recevoir, d'écouter, de conseiller et d'orienter les femmes en situation de détresse ;
- l'adoption de la Loi n°0038/2008 du 29 janvier 2009 relative à la lutte et la prévention contre les mutilations génitales féminines ;
- La loi N° 09/2004 du 21 septembre 2004 relative à la prévention et à la lutte contre le trafic des enfants en République gabonaise.

### ***Sur le plan juridique***

L'aspect juridique n'est pas en reste dans la réalisation de l'égalité entre les sexes. Aussi, certains textes juridiques ont-ils été élaborés (cf. 6<sup>ème</sup> *Rapport périodique du Gabon sur la CEDEF*) c'est le cas :

- de la réalisation d'une Etude sur la révision de la deuxième partie du **Code civil gabonais en 2007**, visant à identifier dans celui-ci les textes manifestement discriminatoires, et à proposer des nouvelles formulations en harmonie avec le principe d'égalité entre les deux sexes ;
- de l'adoption par le Conseil des Ministres d'un projet de Loi modifiant certaines dispositions du code pénal, relatif aux attentats, aux mœurs, afin d'une part d'élargir le champ de répression à toutes les agressions sexuelles, particulièrement l'inceste ; d'autre part, d'inclure dans le Code pénal le délit de harcèlement sexuel ;
- la signature en avril 2012 de **deux Conventions d'assistance juridique avec deux Cabinets d'avocat et d'huissiers** de justice permettant aux veuves économiquement faibles de bénéficier gratuitement de l'assistance juridique de ces auxiliaires de justice.
- de l'adoption **de la Loi n°1/2000 du 18 août 2000** définissant certaines mesures sanitaire et sociale de la femme, de la mère et de l'enfant abrogeant l'ordonnance n°64/69 du 04 octobre 1969 interdisant l'utilisation du contraceptif et reconnaissance du droit à la contraception par la Charte des libertés.( cf. *Rapport national des droits de l'Homme*)

- La Création de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant depuis 2006 (O.N.D.E).

Au regard de ce qui précède, nous constatons que le Gabon a adopté des mesures allant dans le sens de la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Pourtant, des insuffisances sont à signaler quant à leur applicabilité effective.

### ***Sur le plan politique et de la gouvernance***

Concernant ce pan, depuis l'avènement du multipartisme, le Gabon a jugé opportun de hisser la femme dans la sphère décisionnelle. A cet effet, le Président de la République **Ali BONGO ONDIMBA**, avant les dernières élections législatives et locales, avait formulé l'exigence ferme d'avoir un minimum de représentativité des femmes à hauteur de **30%**. Au niveau des institutions de la République, la Cour Constitutionnelle, le Sénat ainsi que les Mairies de Libreville, d'Owendo, de Tchibanga, de Gamba sont dirigées par des femmes.

- S'agissant du Gouvernement, cinq femmes sont représentées parmi les trente-trois membres que compte cette équipe, **soit 15,15%**.
- Au niveau du Senat, sur 102 Sénateurs **18** sont des femmes, soit un pourcentage de **16,64%**.
- Au niveau de l'Assemblée nationale sur 120 Députés, 18 femmes sont représentées, soit un pourcentage de **15%**.
- Sur 45 Maires centraux elles sont six(6), soit une représentativité de **6%**.

Malgré la volonté manifestée par le pouvoir en place de promouvoir la femme sous tous les plans, celle-ci se heurte à divers obstacles. Primo une législation hybride qui reconnaît à la femme tous ses droits, mais qui en même temps semble les lui retirer en voulant respecter certaines valeurs traditionnelles qui annihilent ces droits ; secundo on note une lenteur des mécanismes d'adoption, d'abrogation ou d'amendement de certains textes discriminatoires décriés depuis un certain temps et in fine le machisme des chefs de partis politiques qui se servent des femmes sur le terrain sans vouloir les présenter aux consultations électorales ( *6<sup>ème</sup> Rapport CEDEF*).

### ***Sur le plan social***

Après le processus d'institutionnalisation de l'approche genre, *Le 6ème Rapport périodique* montre que le Gabon s'est attelé à mettre en place les mécanismes de gestion, d'animation et d'orientation de la politique d'égalité entre les sexes. C'est ainsi que dans tous les Ministères clés

il a été mis en place des points focaux genre. Dans toutes les neuf provinces du Gabon, il existe une représentation du Ministère de Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale.

En même temps, des haltes garderie ont été construites dans les neufs capitales provinciales pour permettre à la jeune fille lorsqu'elle a accouché de poursuivre ses études ou ses différentes activités.

Il existe aussi des réseaux d'association et ONG de défense des droits de la femme et des réseaux d'association sur les autres secteurs de développement pour une meilleure coordination des actions des femmes.

Nous notons également la mise en place d'**ONG** et Associations féminines de coordination et de défense des actions des femmes telles le **CORFEM** (Coordination des associations et ONG Féminines) ; la **CENAF-GABON** (Centre National d'Appui aux organisations des femmes du Gabon), ainsi que des coordinations mixtes tels que le **PROGREANE** (Programme de Renforcement des capacités des Acteurs non Etatiques) avec l'appui de l'Union Européenne.

A coté de cette organisation nous dénombrons des Associations qui œuvrent pour l'intensification de la vulgarisation des droits des femmes telles que l'Observatoire des Droits de la Femme et de la Parité (**ODEFPA**) qui oriente son action associative dans l'édition des brochures, l'animation des émissions radio et télévision, les causeries, les tables rondes, des conférences/débats, le soutien juridique de toute femme victime de violence matrimoniale et de discriminations diverses.

A cela s'ajoute les organisations comme l'Association pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant (**ADDFE**) ainsi que les autres Associations telles que l'Association Gabonaise des Assistantes Sociales (**AGASS**) pour la promotion économique et financière.

Enfin, il y a la création de quatre établissements de micro finances agréés par les Ministères en charge de l'Economie et des Finances sur accord de la **COBAC** dont deux sont dirigés par des femmes sous formes de mutuelles (c'est-à-dire de type associatif) pour l'indépendance financière des femmes.

Ici, les entraves au bon processus de matérialisation de Beijing sont les **pesanteurs socio culturelles** toujours vivaces malgré la sensibilisation sur l'importance du rôle de la femme, la résignation de certaines femmes qui refuse de revendiquer leurs droits, l'esprit de facilité et le désir d'être constamment assistée même lorsqu'elle peut se prendre en charge, le manque de solidarité entre les femmes.

### ***Sur le plan économique***

Outre les progrès accomplis dans les domaines précédemment visités, *Le 6<sup>ème</sup> Rapport* sur la CEDEF met en exergue les diverses activités économiques dans lesquelles les femmes s'activent pour leur autonomisation. Ces domaines variés concernent l'agriculture, la pêche, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries.

S'agissant de l'agriculture, nous dénombrons des initiatives individuelles et des associations qui se sont spécialisées dans la production, la transformation et la commercialisation de certaines cultures notamment la banane, les tubercules de manioc, de patates, d'ignames et de tarots etc. En dehors de ces cultures dites de base, il y a également celles du palmier à huile, des légumes etc. La pêche quant à elle, est essentiellement axée sur la pisciculture et la pêche artisanale. Alors que l'artisanat est focalisé sur la vannerie.

Parallèlement, les petites et moyennes entreprises et moyennes industries (PME/PMI) se caractérisent par le commerce formel et informel. Aussi, pour financer leurs activités quand ces femmes n'ont pas eu l'appui de l'Etat, elles se constituent en association de regroupement de fonds pour créer leurs structures.

Globalement, toutes ces activités sont rendues possibles grâce au Grand Prix du Président de la République, dont l'objectif est de renforcer la capacité de femmes en agriculture, élevage et autres, depuis sa mise en place en 1998 plus de **5000** femmes ont déjà bénéficié du financement pour un montant de plus de **600.000.000 FCFA**. L'impact socio-économique de ce financement est visible sur le terrain avec la présence des activités des femmes (*Discours du Gabon à la 58<sup>ème</sup> Session de la Condition de la Femme, New York 2014*).

Et aussi le Programme d'Appui au Développement des Microcrédits pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. A ce jour, plus de **200** associations et **36** initiatives individuelles ont bénéficié du financement de leurs projets à plus de **300.000.000FCFA**. On constate sur le terrain, la présence d'un entrepreneuriat féminin (restaurant, salon de coiffure, petits commerces etc) qui se met en place et, par conséquent, beaucoup de femmes s'autonomisent et se prennent en charge.

A ce niveau, les obstacles sont d'une part, d'ordre infrastructurelle comme le problème des moyens de communication non adaptés ou inexistant pour les femmes rurales qui veulent écouler leurs produits agricoles et artisanaux, ainsi que l'absence de structures économiques étatiques dans tous les villages pour permettre aux femmes rurales de se prendre en charge. D'autre part, il y a le problème d'alphabétisme car l'essentiel d'entre elles manquent de la formation la plus minime.

### ***Sur le plan éducatif***

Les résultats rendus par *Le 4<sup>ème</sup> Rapport national du Gabon* sur les OMD montrent que sur le plan de **l'éducation primaire pour tous**, le taux net de scolarisation cible est **100%**. Le taux de scolarisation est passé tour à tour **de 90% en 2003 à 92,44% en 2005**, puis à **96% en 2008**. De plus la parité de genre est presque parfaite. La tendance générale montre que le Gabon est en bonne voie pour atteindre cet objectif. Si le taux net de scolarisation est satisfaisant, le système est globalement inefficace et se caractérise par des taux de redoublement et de déperdition très importants. D'où la nécessité de renforcer les structures d'accueil, de généraliser l'enseignement

pré-primaire, de limiter le nombre des classes à mi-temps, et d'améliorer la qualité de l'enseignement par le financement des formations, l'appui pédagogique et l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Toutefois, les progrès de l'universalisation de l'éducation au primaire rendent encore plus sensible la faiblesse des rendements scolaires, à partir du secondaire. Les filles et les femmes payent un lourd tribut aux échecs scolaires et à l'exclusion : avec un taux d'accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle et technique qui reste bas depuis des années, les perspectives de l'autonomisation s'en trouvent compromises.

Les politiques de l'éducation doivent être renforcées en favorisant la mise en place d'un certain nombre de dispositifs visant à combler le gap de réussite des filles depuis le secondaire : bourses d'encouragement et d'excellence d'accès aux formations scientifiques, universalisation de la formation technique et professionnelle pour les femmes, programme de leadership des femmes, renforcement des administrations scolaire et sociale.

La lutte contre toute forme de violence sexiste reste, à l'image de nombreux pays dans le monde, une préoccupation grandissante au Gabon. Faute d'une réponse de la société, elle reste une composante majeure de privation préjudiciable au genre féminin. La lutte contre le harcèlement sexuel en milieu scolaire est un phénomène particulier de violence, qui implique la mise en place de mécanismes d'application plus rigoureuse des dispositions juridiques existantes.

L'application de politiques économiques et sociales contribuant à la concrétisation de l'égalité des sexes en accord avec les principes des droits de l'homme reste un mot d'ordre qui doit sous-tendre les nouvelles approches fondées sur la croissance inclusive, notamment au service de l'autonomisation des femmes.

### ***Sur le plan de la santé maternelle***

Comme la mortalité infanto-juvénile, le 4<sup>ème</sup> *Rapport national* sur les OMD montre que **la mortalité maternelle** reste élevée et préoccupante. Bien que bénéficiant de l'appui de certains partenaires, ce secteur n'arrive pas à mobiliser les ressources suffisantes pour mettre en œuvre les nombreuses initiatives dans lesquelles il s'est engagé en vue de la réalisation du Droit à la vie de la Mère. Aussi, l'objectif de réduire de  $\frac{3}{4}$  le taux de mortalité maternelle à **150 décès pour 100 000 naissances en 2015**, paraît difficile à réaliser dans les conditions actuelles. En dix ans ce taux n'a pas évolué de manière significative. De **1990 à 2000**, il n'est passé que de **600 décès pour 100 000 à 519 pour 100 000 naissances**. Estimé à **420 décès pour 100 000 en 2005** par l'OMS, soit près de **200 décès maternels par an**, les efforts méritent d'être redoublés. Aussi, est-il urgent de mettre en œuvre la Feuille de route nationale pour la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile et des adolescents.

En somme, le Gabon a eu une vision avant-gardiste sur la question de l'égalité du genre et de l'intégration de la femme gabonaise dans le processus de développement socio-économique. Aussi, faut-il reconnaître, au regard des actions menées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing que des avancées significatives sont constatées en dépit de

certaines pesanteurs. Aussi, des efforts considérables sont-ils envisageables pour le pays. Dans cette optique, le Gabon doit prendre la pleine mesure de la vision de Beijing.

## **Deuxième partie : LES PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION**

L'évolution institutionnelle positive du département en charge de promotion de la femme et la volonté de rentabiliser les acquis dans une action commémorant le nouvel élan des femmes consécutif à Beijing, ont constitué une impulsion capitale dans la mise en œuvre du plan d'action qui œuvre pour l'affranchissement des femmes. L'essentiel est de favoriser la complémentarité et la concertation des actions pour s'attaquer plus efficacement aux problèmes de société et aux difficultés rencontrées par les femmes.

Pour y parvenir, douze domaines ont été retenus au terme de cette conférence qui, devrait faire l'objet par la suite, des examens nationaux d'évaluation complet par les Etats partie. Ces évaluations viseraient à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et se projeter pour l'après 2015 par rapport au nouveau Programme.

le Gabon, ayant ratifié la convention pour l'Elimination de toutes les Formes de discrimination à l'Egard des femmes, et adopté la Plateforme d'Action de la Conférence mondiale de Beijing et des OMD dans le cadre de la Promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en collaboration avec les acteurs non étatiques ainsi que les partenaires au développement, ne ménage aucun effort, pour traduire en actes concrets, le principe de l'égalité entre les sexes. L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de genre (SNEEG) en 2009 et de son adoption en 2010, entre autres, constitue la parfaite illustration de cet engagement.

Dans la même dynamique, le Gabon vient d'impulser une nouvelle stratégie de développement en phase avec les OMD, à l'horizon 2015. Le plan stratégique Gabon Emergent (PSGE) priorise la mise en place des facteurs de compétitivité, fixe les conditions d'une croissance portée par l'industrialisation, la valorisation de l'environnement, le développement des services à forte valeur ajoutée, s'inscrit dans son objectif premier : la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Selon le rapport McKinsey (2013), La pauvreté au Gabon présente les caractéristiques notables suivantes :

- 30% des foyers gabonais soit environ 95 000 sont considérés comme économiquement faibles car ayant des revenus inférieurs à 80 000 FCFA/mois.
- 7 segments sont particulièrement vulnérables : les familles avec enfants (comprenant aussi les familles monoparentales), les mères célibataires, les personnes âgées, les veuves, les personnes handicapées, les étudiants isolés, les orphelins et enfants des rues.
- Le nombre de personnes en situation de pauvreté est sensiblement supérieur en milieu urbain (55%) par rapport au milieu rural (45%), mais le taux de pauvreté est plus élevé en milieu rural, avec 45% de Foyers Economiquement Faibles (FEF), qu'en milieu urbain (20% de FEF).

Dans ce cadre, une approche intégrée pour une sortie structurelle de la pauvreté et la précarité est prévue, notamment, le développement d'activités génératrices des revenus (AGR) finançables par le microcrédit permettant aux personnes aptes à travailler d'évoluer vers plus d'autonomie économique, le développement d'infrastructures ciblées de désenclavement des poches de pauvreté et la mise en place des filets sociaux de protection économique pour les plus nécessiteux afin de garantir l'accès à des conditions alimentaires, éducatives, sanitaires minimales.

C'est pourquoi, au sortir de la crise financière de 2007-2008 due au fléchissement des coûts des facteurs, à la baisse de la production des matières premières (pétrole, bois, manganèse), ayant pour conséquence la baisse des exploitations en 2010, les autorités gabonaises ont élaboré cette nouvelle stratégie de politique de développement.

### ***Section I : Femmes- Pauvreté et économie***

L'Autonomisation sociale et économique de la femme a toujours été considérée comme un préalable par l'ensemble de la Communauté internationale, notamment depuis la Conférence mondiale des femmes de Beijing (Chine). Celle-ci est d'autant plus préoccupante qu'il est impératif d'impulser une nouvelle dynamique si l'on veut atteindre les objectifs cibles retenus au cours de ladite conférence, pour **2015** et se projeter dans un nouveau programme après **2015**.

Dans le cadre de l'exécution du domaine « Femmes et pauvreté », le Gouvernement de la République à travers le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin a réalisé en 2009, en partenariat avec l'UNFPA et le PNUD, une Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre. Le but était non seulement de relever et de faire une analyse des disparités de genre mais également d'élaborer une stratégie pour lutter contre ces disparités dans tous les secteurs de développement.

En phase avec les objectifs du Programme d'action de Beijing, le Gabon a également élaboré en 2009 un programme d'action de développement : « Plan stratégique Gabon Emergent ». Ce plan stratégique de développement durable qui met l'accent sur la mise en place des facteurs de croissance et de compétitivité. C'est dans ce sens que les actions multiformes de renforcement des capacités des femmes, des mécanismes de soutien aux activités génératrices de revenus sont mis en place.

C'est ainsi que, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le Gouvernement, à travers le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale, poursuit le programme d'appui au développement du microcrédit au Gabon développé et mis en place avec l'appui du PNUD. Entamé en 2005, pour les femmes vivant en zones rurales et péri urbaines dans les provinces de la Nyanga, le Woleu-ntem, le Haut-Ogooué et de l'Estuaire, ce projet a permis le financement des projets de 200 associations et 36 personnes individuelles pour des montants allant de 500 000FCFA à 2 500 000FCFA à un taux préférentiel de 4% l'an. Il a eu un impact positif, du fait qu'il a permis l'accès des femmes aux ressources financières, l'accroissement de leurs revenus (financement des dépenses scolaires, sanitaires, constitution d'une épargne

substantielle), l'auto-emploi ainsi que la création d'emploi pour les adhérentes. Il s'agit par conséquent d'une forme d'autonomisation économique pour l'ensemble des bénéficiaires

En outre, ce projet a contribué à l'augmentation de la production agricole car les femmes rurales ont bénéficié des formations aux techniques agricoles, de transformation des produits agricoles et de gestion des microprojets.

Dans le même contexte de réduction de la pauvreté, le Gouvernement organise chaque année le concours du Grand Prix du Président de la République pour la Promotion des activités socioéconomiques des femmes. Cet outil permet de renforcer les capacités des lauréates en termes d'appui matériel, de formation, d'encadrement technique et d'organisation de voyages d'études.

Pour la période 1998-2012, plus de 7000 femmes ont été primées.

En ce qui concerne le Ministère de l'Agriculture, la loi **n°23/2008** portant élaboration de la politique agricole durable et rurale a été votée. De même le plan stratégique de développement du secteur agricole au Gabon élaboré en 2009 est en cours de mise en œuvre.

Aussi, ce plan a permis le lancement du programme agricole de sécurité alimentaire et de croissance (PASAC) destiné particulièrement à la population féminine en milieu rural, conséquence de leur implication dans l'agriculture car elles représentent près de 90% de la main d'œuvre agricole (cf Rapport OMD 2013).

De même, réalisé avec l'appui de la FAO, le projet de développement agricole et rural (PDAR) est un outil de lutte contre l'exode rural et de financement des initiatives agricoles des femmes. A ce jour, 21 projets agricoles ont été financés (cf Rapport OMD 2013)

Il est à noter l'existence de plusieurs associations agricoles dans certaines provinces du pays notamment (à revoir)

- Haut-Ogooué, cinq (5) Associations féminines : associations des femmes cultivatrices de Moanda, ANGOUNOU OMANI NDJALA, TSIE MOUDZIGHA, Association des femmes débrouillardes et PALI ONKOUA ;
- Moyen Ogooué, quatre (4) Associations féminines : les fruits de KERY, DIMOSSI, BANE BA NTSIANE et MOUKOUNZA ;
- Ngounié, trois (3) Associations féminines : SOKANO BESSU, MOURIME et Ngounié vert ;
- Ogooué-Ivindo, trois (3) Associations féminines : MOUNGOUTOUKOU, Association des femmes Ogivines et MBOJANGA ;
- Ogooué-Maritime, deux (2) Associations féminines : Coopérative femmes agricole et el Pommier (FERAPO) ;

- Woleu-Ntem cinq (5) Associations féminines : association des femmes productrices de manioc et cacao, Coopérative BIA BIA, Groupement de producteurs amis solidaires, Groupement de nouvelles création et association AFAC.

Concernant l'élevage, il existe environ six (6) structures féminines dans la province de l'Estuaire (source agenda DG PME).

En partenariat avec la FAO, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural met en œuvre deux projets, dont l'un est relatif au renforcement des capacités entrepreneuriales des coopératives agricoles du Gabon qui concerne 15 entités, et l'autre sur l'appui à l'intensification vivrière durable à travers la mécanisation. Le partenariat avec l'AFD se fait à travers lePRODIAG qui est exécuté par l'IGAD.

Pour cadrer avec les recommandations du programme d'action de Beijing 1995, le Gouvernement gabonais a mis en place des mécanismes institutionnels permettant aux femmes un accès équitable aux ressources économiques au même titre que les hommes. Il faut préciser à ce sujet que la Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre (SNEEG) fait ressortir la faible productivité des femmes avec pour conséquence un faible pouvoir économique. Aussi, pour accroître ce pouvoir économique des femmes, les objectifs contenus dans la SNEEG sont les suivants :

- Elargir la présence des femmes dans les différents secteurs de production ;
- Contribuer à l'accroissement de la capacité de la production des femmes ;
- Contribuer à l'égalité d'accès à l'emploi et au marché du travail ;
- Assurer un encadrement aux associations des femmes, notamment dans les secteurs de production.

Dans le domaine de la micro finance, l'accès des femmes aux microcrédits et à l'épargne est perceptible avec la mise en place par le Gouvernement des mécanismes institutionnels permettant l'ouverture des établissements de micro-finance. Ainsi, l'adoption de la stratégie de développement de la micro-finance par le comité national, initié en 2012 et l'élaboration du projet de loi sur la mise en place d'une fiscalité adaptée et allégée à la micro-finance rentre dans cette logique (cf Direction Générale de l'Economie).

C'est dans ce cadre qu'en 2010, la Première Dame, Madame Sylvia BONGO ONDIMBA avec le concours de la Banque Gabonaise Française internationale (BGFI) I a mis en place le crédit « AKASSI » qui permet aux femmes d'ouvrir un compte d'épargne LOXIA, afin de bénéficier des microcrédits pour la réalisation des activités génératrices de revenus.

Le Gouvernement a également mis en place un Fonds National d'Aide Sociale (FNAS) dont l'une des missions consiste désormais au financement des AGR des mères célibataires économiquement faibles.

Dans le même sens, de plus en plus des femmes, soucieuses de l'amélioration de leurs conditions de vie, se sont constituées en groupement d'intérêts économiques. L'objectif visé est la réalisation des activités de production, de transformation (arachide, feuille de manioc, tubercules, piment, chocolat indigène, salaison, fumage de poisson, etc) de conservation et de commercialisation des produits locaux, avec à la clé, la création en 2010, de neuf (9) établissements de micro-finance dont deux (2) de première catégorie, agréés par le Ministère de l'économie et des Finances avec l'accord de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Deux (2) de ces structures sont dirigées par des femmes sous forme associative, pour leur autonomisation financière et économique (la CORFEM et l'AGASS).

La Constitution gabonaise garantit le principe d'égalité entre les hommes et les femmes et accorde les mêmes droits aux deux sexes, notamment en matière d'emploi.

Toutefois, lorsqu'on prend en compte le statut de salarié, quel que soit l'employeur, la représentation des femmes est de l'ordre de 39% (selon la SNEEG 2009). Plus spécifiquement, c'est dans le secteur agricole que l'on trouve plus de femmes, près de 70%.

De plus, la création en 1992, avec le concours de TOTAL GABON, de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), on constate un engagement qui ne fait que conforter le Gouvernement Gabonais à lutter non seulement contre la pauvreté mais également à permettre aux femmes de s'autonomiser et se prendre en charge afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Notons à juste titre que l'IGAD, au cours de la période 2009-2013, a apporté son assistance technique à plus 10750 exploitations dont 38% appartiennent aux femmes (source : IGAD 2013).

Il est à noter l'action non négligeable des organisations féminines de lutte contre la pauvreté qui à travers le CENAF/Gabon s'engage dans les actions d'autonomisation des femmes par des formations aux technologies agricoles et de transformation alimentaire.

## ***Section II : Education et Formation des Femmes***

La Constitution gabonaise garantit un égal accès à l'éducation pour tous les enfants des deux sexes. En effet, dès 1966, la **loi N°16/66 du 10 aout 1966** faisait obligation de scolariser tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. De ce fait, le problème d'inégalité du à l'iniquité de l'accès à la scolarité entre les garçons et les filles ne se pose pas. L'indice de parité est quasiment de 100% au primaire et se situe à environ à 110% au secondaire en faveur des filles.

Toutefois, en vue d'intégrer les recommandations relatives à la petite enfance du Forum de l'Education pour tous de 2000 tenu à Dakar, une nouvelle loi notamment la **loi n° 21/2011 du 14 février 2012** portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche stipule, en son article 2, que l'éducation et la formation sont obligatoires au Gabon, a ramené la scolarisation obligatoire de 3ans à 16ans pour tout jeune, gabonais ou étranger résident au Gabon.

Le système éducatif dans son ensemble n'a pas de problème de discrimination liée à l'accès avec une proportion de filles relativement identique à celle des garçons dans le pré-primaire, le primaire et le secondaire. Selon les résultats de l'EDSG- II 2012, le Gabon a atteint la parité entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire. Au niveau du secondaire l'indice de parité ressort à 1,1 à l'avantage des filles. Cette amélioration de l'équité et l'égalité quant à l'accès à l'éducation des filles et des garçons est la conséquence de la politique de l'éducation pour tous prônée par le Gouvernement, et qui se traduit entre autres par :

- La construction des écoles dans les différents regroupements des villages, afin de permettre une scolarité de proximité des filles et des garçons vivant en zones rurales ;
- La construction des centres d'éducation préscolaire(45), des Haltes garderies(22) et des cases communautaires (garderies et préscolaires) dans les départements et dans certains regroupement des villages. Ce programme a permis de maintenir les filles-mères à l'école ;
- L'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire ;
- L'octroi de l'allocation rentrée scolaire aux personnes économiquement faibles et l'octroi de l'allocation familiale aux personnes économiquement faibles
- La mise en place de programmes de sensibilisation et de formation des jeunes filles à la pratique du sport ;
- L'octroi de bourses d'études aux sportives de haut niveau.

Le système éducatif continue de faire face à une faiblesse de son rendement interne avec un taux de redoublement élevé et un taux d'achèvement du primaire de seulement 37,2%. La cinquième année reste un goulot d'étranglement du fait, notamment de l'insuffisance des structures d'accueil dans le secondaire où le ratio élèves-classes est compris entre 40 et 65 (Rapport national des OMD 2013).

A la suite de l'analyse faite sur l'éducation et la formation des femmes, il est nécessaire de mentionner les efforts du Gouvernement en matière de politique publique pour lutter contre l'analphabétisme féminin. A cet effet, un projet « Insertion socio-économique des filles-mères économiquement faibles » est exécuté par le Département en charge de la Famille.

De même, les campagnes de sensibilisation sont menées par le Gouvernement de la République, les ONGS et les Associations, aux fins de donner une éducation à la vie familiale aux parents, aux femmes et aux hommes. Ces campagnes se font à travers les médias ou par le biais de rencontres organisées périodiquement. Ainsi, on note une certaine évolution, à savoir qu'avant 2009, le taux d'alphabétisation était estimé à 83% pour les hommes et à 77% pour les femmes (EDS 2000).

De nos jours, le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes de la même tranche d'âge est croissant et quasi égale à 100, c'est-à-dire à celui des hommes. Ce qui

confirme l'inexistence de disparité institutionnelle ou culturelle par rapport à l'éducation et à la formation (EDSG-II 2012).

De manière générale il n'y aucune discrimination quant à l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente.

Des infrastructures scolaires ont été créées afin de promouvoir l'enseignement professionnel et technique des jeunes ; notamment l'Institut du Pétrole de Port-Gentil, l'Institut technologique d'Owendo, le Lycée technique de Ntoun, etc...

Ainsi, on peut noter les données ci-après :

- Ecole normale des Instituteurs de Libreville (année 2005-2006) : 49,6% des filles, 51,2% (année 2007-2008)
- Ecole normale des Instituteurs catholique : 42,5 % à 53,8%de filles pour les mêmes périodes.
- Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnel (2008-2009) : 55,9%de femmes.
- Université des sciences de la santé (2005-2006) : 47,4% de filles et 46,3% en 2007-2008 pour la faculté de médecine.

### ***Section III : Les Femmes et la santé***

Le Gouvernement a fait de la santé de la femme une de ses priorités à travers la loi 12/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de santé en République gabonaise.

La Feuille de Route pour accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la santé maternelle et néonatale en Afrique a été élaborée en 2004. Elle a été adoptée par les ministres de la santé de la Région africaine dont le Gabon, par la résolution AF/RC/54/R9 lors de la 54ème session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique qui s'est tenu à Brazzaville (Congo) en 2004.

Une politique nationale de santé de la reproduction pour la période 2006-2015a été élaborée et mise en œuvre dès 2006, suivie en 2008 d'une Stratégie Nationale pour la Réduction de la Morbidité et de la Mortalité Maternelles, Néonatales, Infanto-juvéniles et des Adolescents au Gabon (Feuille de Route pour la période 2008-2015). Cette stratégie a été élaborée avec l'appui des partenaires au développement, notamment l'OMS, l'UNFPA et l'UNICEF.

Ainsi, le Gabon s'est doté d'un plan stratégique de la santé des adolescents/ jeunes, d'un plan de sécurisation des produits de la santé de la reproduction, d'une stratégie pour l'élimination de la fistule obstétricale, d'un arrêté portant sur la notification obligatoire des décès maternels.

La revue à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de Route menée en 2012 a permis de constater qu'en dépit des efforts et de l'engagement du gouvernement et de ses partenaires, la

mise en œuvre de la Feuille de route nationale ainsi que la traduction à tous les niveaux de la pyramide sanitaire nationale, des objectifs et cibles proposés en actions concrètes pour atteindre effectivement tous les bénéficiaires, y compris ceux des zones rurales isolées reste encore faible.

Si la cohérence globale de la Feuille de Route avec les autres plans nationaux ou programmes nationaux n'est pas contestable, elle présente cependant des insuffisances dans sa mise en œuvre par des problèmes liés au système de santé, notamment l'insuffisance et la répartition non équilibrée du personnel qualifié, le manque de suivi des indicateurs faute de données fiables, l'insuffisance des crédits alloués par le Gouvernement et le morcellement du financement des activités par les dizaines de partenaires, répondant chacun à des logiques d'intervention, des priorités et des contraintes spécifiques.

La stratégie nationale pour la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile et des adolescents de 2008-2015, est en harmonie avec les priorités nationales et les défis à relever pour contribuer de façon significative à l'amélioration des conditions sanitaires des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents.

En ce qui concerne les objectifs généraux relatifs à la morbidité, la mortalité maternelle et infantile (OMD 4 et 5), l'EDSG-II 2012 fait ressortir les données ci-après :

Au niveau des soins prénataux, 95% de femmes ont effectué une visite prénatale auprès du personnel formé. La majorité des mères (78%) a effectué au moins les quatre visites recommandées. Pour 78% des mères, la dernière naissance a été protégée contre le tétanos néonatal et 48% ont été informées des signes de complication de la grossesse (cf EDSG-II 2012).

Au niveau de l'accouchement, neuf naissances sur dix (90%) se sont déroulées dans un établissement sanitaire et 90% des accouchements ont été assisté par le personnel formé.

Au niveau des soins postnataux, 59% des mères ont reçu des soins postnataux dans les deux jours consécutifs à l'accouchement et 30% n'ont pas reçu les soins postnataux dans les 41 jours après l'accouchement.

Quant à la mortalité maternelle le taux est estimé à 316 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 2005-2012.

Le taux de prévalence contraceptive est de 19% pour les méthodes modernes.

Concernant l'anémie, elle touche fortement aussi bien les femmes que les enfants, respectivement 61% et 60%.

Par ailleurs, une enquête nationale réalisée en 2010 a révélé que la fistule obstétricale, pathologie causée par la perforation du vagin ou rectum lors d'un accouchement difficile, existe dans toutes les régions du pays.

Cependant, d'autres problèmes liés à la santé de la mère sont relevés. Il s'agit par exemple de la complication obstétricale directe (hémorragie, infection, éclampsie, travail prolongé, avortement) et indirecte (paludisme, anémie, VIH).

On observe également une absence de données sur le pourcentage des femmes reçues en consultation pour avortement, y compris une insuffisance des données sur le pourcentage des décès maternels dus à l'avortement, le pourcentage de nouveau-nés mis au sein en l'espace d'une heure après la naissance, le pourcentage des maternités réalisant régulièrement l'audit des décès maternels, néonataux et le pourcentage des maternités réalisant la revue des décès maternels et néonataux.

En ce qui concerne la mortalité de l'enfant, l'EDSG-II souligne que le taux de mortalité est encore élevé. En effet, sur 1000 naissances vivantes, 43 meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire. Sur 1000 enfants âgés d'un an, 23 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Globalement, le risque de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire est de 65 pour 1000 naissances vivantes.

En matière de vaccination, près d'un tiers (32%) des enfants de 12-23 mois sont complètement vaccinés. En tenant compte de tous les vaccins recommandés par le Programme Elargi de Vaccination du Gabon, la proportion d'enfants complètement vaccinés avant l'âge de 12 mois est de 28% (source EDSG-II 2012).

Abordant l'aspect relatif à l'accès des femmes aux soins de santé, on note parmi les problèmes récurrents le manque d'argent. Pour 70% des femmes, ce problème constitue un obstacle aux soins de santé (cf EDSG-II 2012). En effet, le paiement direct reste encore prédominant dans les dépenses de santé des ménages (44 450 788 163 F CFA, essentiellement en médicaments ; source : Comptes nationaux 2010). Les dépenses de l'Etat s'élèvent à 154 046 107 458F CFA.

La gestion du système d'information sanitaire au Gabon, encadré par le Décret n°1158/PR/MSP du 4 septembre 1997, est assurée par trois entités (la Direction de l'Informatique et des Statistiques, le Service de la Carte Sanitaire et du Schéma d'Organisation Sanitaire et l'Institut d'Epidémiologie et de Lutte contre les Endémies). Par ailleurs, il a été mis en place la cellule d'observation de la santé publique.

Depuis leur mise en place, ces organes ont mené plusieurs activités, notamment la définition du circuit de l'information sanitaire, la fixation des délais de transmission des données, la validation des outils de collecte ainsi que leur diffusion dans les régions sanitaires et la formation des personnels à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Malgré ces efforts, les difficultés restent nombreuses dont la faible complétude, la faible promptitude et la non exhaustivité des rapports d'activités des structures sanitaires, l'absence de rétro-information au niveau des structures d'offre de services ; la non intégration des données du

secteur privé et parapublic. La fiabilité de l'information sanitaire demeure une des conditions essentielles pour une programmation objective et pertinente des actions de santé.

Les données à enregistrer sont complexes par rapport au niveau de compétence des agents.

Néanmoins, des avancées sont perceptibles, à savoir :

- Existence de documents de politique et de stratégies du secteur de la santé (Loi 12/95 du 14 janvier 1995 fixant les orientations de la Politique de la Santé en République Gabonaise ; Décret n°1158/PR/MSPP du 4 septembre 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Population ; la Politique Nationale de la SR 2003-2015 ; la Politique Nationale de la Santé du Gabon en 2010) ;
- Existence du Plan de mise en œuvre de la Feuille de Route, du Plan National de Développement Sanitaire (2011-2015), des programmes de coopération avec les partenaires ;
- Existence de document des normes des services SR (mère, nouveau-né, adolescent) ;
- La Feuille de route pour la redevabilité de la santé de la femme et de l'enfant (2013-2016) ;
- L'existence d'un réseau associatif œuvrant dans le domaine de la santé de la reproduction (MGBEF, RENAPS/AJ, la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA pour la famille, l'Association des sages femmes du Gabon, association pour la promotion de l'alimentation infantile, association des puéricultrices du Gabon) ;
- L'arrêté N°00044/MSP/CAB du 10 février 2005 définissant la liste des médicaments, produits, objets ou autres moyens de contraception et de protection délivrés en pharmacie ou dans un centre agréé et sous contrôle médical ;
- L'arrêté N° 000526/MS/CAB du 07 septembre 2010 portant notification des décès maternels et néonataux dans toutes les structures sanitaires du territoire national ;
- Le Plan de sécurisation des produits de santé de la reproduction (2014-2017).

S'agissant des ressources humaines consacrées à la santé maternelle, les Points forts sont :

- La disponibilité de toutes les catégories de personnel qualifié pour mener des activités permettant de réduire la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales, infanto-juvéniles et des adolescents ;
- La révision des curricula de formation des sages femmes ;
- Existence d'institutions de formation des cadres de la santé.

Et comme Points faibles nous avons :

- L'Inégale répartition des sages-femmes avec leur concentration à Libreville ;
- Absence de plan de carrière en cours d'emploi des sages femmes ;
- Insuffisance et inégale répartition au niveau national des médecins spécialistes en santé de la mère et de l'enfant ;

En ce qui concerne le financement en matière de santé, les points forts sont :

- Mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement ;
- Création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS).

Toutefois des faiblesses subsistent, notamment :

- Insuffisance de financements alloués au secteur de la santé maternelle et infantile ;
- Difficulté d'enrôlement d'une couche importante de la population économiquement faible au système d'assurance maladie
- Insuffisance de sensibilisation des populations en vue de leur identification à la CNAMGS ;

Concernant l'approvisionnement et la gestion des médicaments et des produits, la liste des médicaments et des équipements prioritaires pour la santé maternelle, infantile et des adolescents a été élaborée en 2008, dans le but d'assurer la sécurisation de ces produits.

Pour la **Direction Nationale de la Santé Maternelle et Infantile**, des défis restent encore à atteindre, il s'agit de :

1. Renforcer de manière continue les compétences des prestataires en soins de manière à améliorer la qualité des soins ;
2. développer le partenariat avec les communautés locales et la société civile, de manière à améliorer la santé des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents;
3. standardiser les mécanismes de commande et de gestion de stocks des médicaments et consommables médicaux ;
4. renforcer les mécanismes de suivi et évaluation au niveau des départements sanitaires (supervision formative mensuelle des formations sanitaires ; monitoring micro-

planification semestriel assorti de synthèse et analyse des données pour une prise de décision au niveau opérationnel) ;

5. élaborer et vulgariser des protocoles sur les meilleures pratiques en matière de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et des pratiques clé à la survie de l'enfant.

#### ***Section IV : Femmes et SIDA***

La lutte contre le VIH/sida et les IST au Gabon est organisée à travers une approche multisectorielle et décentralisée qui implique les acteurs de toutes les parties prenantes à la Réponse nationale face au VIH/Sida et aux IST. Trois secteurs sont impliqués : le secteur public (institutions et ministères), le secteur communautaire (ONG, Associations, Organisations à base communautaire, Confessions Religieuses) et le secteur privé (établissements sanitaires privés et entreprises).

Pour faire face à cette endémie, le pays a organisé sa riposte dès 1987 par la création du Comité National de lutte contre le SIDA et les Maladies Sexuellement Transmissibles (CNLS/MST), organe central de concertation, de décision et d'orientation de la lutte contre le VIH/SIDA. Suivi de la création de la Direction Générale de la Prévention du SIDA, instance de coordination des différents Comités sectoriels, chargés de l'exécution.

En plus des réalisations et mesures déjà prises par le gouvernement telles que l'augmentation du fonds de solidarité thérapeutique, le principe de gratuité des médicaments antirétroviraux et des examens biologiques ; et malgré un impact positif sur l'ensemble de la population (couverture ARV de 56% chez les adultes et de 65,6% chez les femmes enceintes séropositives), l'endémie du VIH/sida est davantage marquée chez les femmes et particulièrement dans la tranche d'âge 15-24 ans (les filles sont 6 fois plus infectées que les garçons) Cf EDSG-II.

A noter que dans le cadre du budget 2013, le montant alloué à la réponse nationale au VIH/Sida est environ de 5 200 000 000F CFA.

Dans le souci de rendre la réponse nationale davantage sensible au genre, en prenant en compte les différences de genre, la structure de pouvoir inégalitaire entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons dans les interventions, le Ministère de la famille et des Affaires Sociales a mené en février 2013, avec l'appui technique de l'ONUSIDA, une évaluation sur l'intégration du genre et droits humains dans la riposte nationale au VIH.

Cette évaluation a été réalisée grâce à un outil conçu par le Secrétariat de ONUSIDA.

En plus des informations sur la désagrégation des données selon le sexe, l'âge etc., ce processus a impliqué des analyses fouillées sur les pratiques et les comportements qui contribuent à la féminisation, aux nouvelles infections et les conditions de transmission. Les besoins spécifiques des femmes/filles ont également été analysés, en vue de permettre ainsi une intervention effective et inclusive.

Cette évaluation a également été initiée dans l'objectif de renforcer les capacités en mettant en œuvre une réponse orientée vers une perspective genre et s'inscrit dans la poursuite de la volonté

du gouvernement gabonais de faire du genre un des objectifs de développement durable et équitable.

Cette évaluation a révélé un certain nombre de problèmes liés à la riposte nationale au VIH dans une perspective genre concernant :

- **L'information stratégique:** Faible fonctionnement du système d'information sanitaire, avec une insuffisance des outils de collecte des données permettant de produire l'information désagrégée par âge et par sexe (Données de programme ; études/enquêtes) ;
- **La stigmatisation et la discrimination:** Le taux élevé de stigmatisation des femmes séropositives par leur partenaire homme : 23,3% contre 13,4% chez les hommes.
- **Les femmes et les filles:** Féminisation de l'infection à VIH. Par exemple dans la tranche d'âge 15-24 ans, le taux de séroprévalence du VIH des jeunes femmes est de 3 à 6 fois plus élevé que celui des jeunes hommes de la même tranche d'âge (Respectivement. 2,4% et 0,4%).
- **L'insuffisance d'intégration des services** VIH, Santé Sexuelle et Reproductive, et de santé maternelle.
- **Le traitement:** Le phénomène des perdues de vue des patientes sous Traitement Antirétroviral ; la réticence des hommes aux services de dépistage et de traitement et l'absence de groupes de soutien.
- **L'Élimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant:** Près de 30% des femmes enceintes vivant avec le VIH ne reçoivent pas de traitement antirétroviral
- **Les violences basées sur le genre:** Les taux élevés de violences faites contre les femmes et violences basées sur le genre : 56% des femmes en union au Gabon ont subi de la violence physique et/ou sexuelle et/ou émotionnelle à un certain moment de leur vie (EDSG-II).
- **Les populations clés** (les travailleuses de sexe).Prévalence élevée chez les professionnelles de sexe : 23% en 2009 et insuffisance des interventions.

A l'issue de cette évaluation des recommandations ont été émises en vue de résoudre les problèmes relevés. Celles-ci ont été intégrées dans le nouveau Plan Stratégique National VIH 2013-2017.

### ***Section V : Femmes et prise de décisions***

La Constitution Gabonaise garantit aux citoyens des deux sexes l'égalité devant la loi et devant les charges publiques. Ainsi, la Femme Gabonaise a le droit de vote et est éligible dans les mêmes conditions que l'homme dans toutes les instances décisionnelles.

L'une des préoccupations majeures du Gouvernement et de la société civile féminine est de permettre à la femme de participer pleinement à la prise de décision sur les questions liées au développement de la nation.

Depuis, les femmes sont présentes et actives dans les plus hautes sphères dirigeantes publiques et privées bien qu'en nombre encore réduit.

En effet, le pourcentage de représentativité souhaité par les femmes est loin d'être atteint, en dépit des efforts déployés par les plus hautes autorités pour rendre cette présence effective dans les instances de prise de décisions. La faible représentativité au niveau de ces instances de prise de décision limite leur capacité à les influencer. C'est la raison pour laquelle, le Président de la République Chef de l'Etat, dans le cadre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) en phase avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement a souhaité une plus grande représentativité des femmes dans la sphère de prise de décision à hauteur de 30%.

Aussi, l'illustration de cette volonté politique se traduit-elle, depuis 2013 par une évolution positive au niveau des deux chambres du Parlement et cabinets ministériels.

Il faut noter la présence des femmes à la tête de la Médiateur de la République, à la Cour Constitutionnelle et depuis 2013, à la tête de la Confédération Patronale Gabonaise, composée de 300 entreprises qui réalisent près de 80% du PIB Nationale. A titre de rappel, on peut mentionner qu'au cours de l'année 2009 et selon les dispositions constitutionnelles, le Président du Sénat qui est la Haute chambre du Parlement avec à sa tête une femme a assuré la transition à la tête du pays suite à la vacance du pouvoir (décès du Président de la République en exercice).

Enfin, depuis mai 2014 la nomination d'une femme au poste de Préfet dans le Département du KOMO KANGO dans la Province de l'Estuaire.

### ***Section VI : Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme***

Après la ratification, par le Gabon le **22 juillet 1982**, et l'entrée en application le **21 janvier 1983**, de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (**CEDEF**) et la mise en œuvre des recommandations du Séminaire national sur le suivi de la Conférence des femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995, le Gabon a pris un certain nombre de mesures en vue de procéder à l'institutionnalisation de l'approche genre et l'application du principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la femme avec le concours de « l'UNFPA » a organisé au cours de l'année 2010-2011 un séminaire-atelier qui portait sur la budgétisation par objectif de programme basée sur le genre.

Il a été créé :

- L'observatoire national de protection des droits de la famille ONPDF.

Relevant des faiblesses, des insuffisances et le faible impact des actions sur les populations, les ONGS féminines se sont constituées en groupe de pression et ont obtenu du Gouvernement la Création du Ministère en charge de la question de la femme et, l'institutionnalisation de la

Journée nationale de la femme. Ces ONGs se sont regroupées en mettant en place l'Observatoire des Droits de la Femme et de la Parité (**ODEFPA**), la **CORFEM** et le **CENAF-GABON**.

Egalement préoccupée par la question de la promotion de la Femme, la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA, a mis en place les mécanismes de protection suivants :

Sur le plan juridique, le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme avec le concours de l'UNFPA, avait organisé en 2007 un séminaire atelier sur les propositions de réécriture de la deuxième partie du Code Civil qui traite des régimes matrimoniaux. En prenant en compte les recommandations de cet atelier et suite au plaidoyer du Ministre en charge de la Promotion de la Femme au Parlement, le Parlement vient d'adopter le projet de loi modifiant et abrogeant certaines dispositions de la deuxième partie du Code Civil. En ce qui concerne la nationalité, les textes d'application de la loi n°37/98 du 20 juillet 1999 portant code de la nationalité gabonaise avaient été prise pour la mise en pratique effective des nouvelles dispositions, notamment l'acquisition réciproque de la nationalité gabonaise par l'effet du mariage et la double nationalité pour la femme gabonaise qui ne perd pas sa nationalité du fait de son mariage avec un étranger.

De même, la loi n°3/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail modifiée par la loi n°12/2000 du 12 octobre 2000, en son article 8 dispose que « tous les travailleurs sont égaux devant la loi et bénéficient de la même protection et des mêmes garanties. Toute discrimination en matière d'emploi et de condition de travail fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion publique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale est interdite ».

Sur le plan économique, le gouvernement a mis en place un programme d'appui au développement des microcrédits pour aider les femmes rurales à la gestion des microprojets et les former dans les techniques de transformation des produits agricoles.

### ***Section VII : Violences à l'égard des femmes***

La violence à l'égard des femmes est un sujet d'actualité et se pose avec acuité au Gabon. Toutefois, elle est considérée comme un tabou du fait que les violences sont pour la plupart d'origine familiale.

La culture veut que ces pratiques soient réglées dans le cadre familial. C'est ainsi que ces femmes subissent, en silence, plusieurs formes de violences et peuvent être sujettes à des maladies psychosomatiques aux conséquences parfois dramatiques pouvant entraîner la mort.

Par ailleurs, en dépit de l'application des dispositions contenues dans le Code pénal et relatives à la prohibition de la violence suite aux actions intentées par les victimes, ce phénomène demeure récurrent dans notre pays.

Cet état de fait a conduit l'Etat à mettre en place un cadre juridique notamment la loi n°38/2008 du 29 janvier 2009 relative à la prévention et à la lutte contre les mutilations génitales féminines et la proposition de loi interdisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel.

Sur le plan administratif **le gouvernement** en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (**UNFPA**) et le concours technique et scientifique de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines (**IRSH**) de l'Université Omar BONGO, a diligenté une enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes courant **2011** jusqu'à **2012**. L'objectif général de cette enquête, visait à obtenir des données relatives à la violence faite aux femmes, pour une meilleure

compréhension de la survenance, des formes et de la gravité de la violence verbale, psychologique, physique, économique et sexuelle au niveau du Gabon.

Les résultats de cette étude réalisée dans tous les chefs-lieux des provinces n'ont malheureusement pas encore été validés par le Gouvernement et son Partenaire.

Par ailleurs, des séances de sensibilisation, de conscientisation, de formation sur la violence sont organisées à travers le pays lors de la célébration des différentes Journées consacrées aux femmes notamment sur les thèmes suivants :

- « **Les violences domestiques : viol et inceste** » ;
- « **Egalité et Equité de Genre, plus que Jamais** » ;
- « **Violences faites aux Femmes : Un danger pour la cohésion Sociale** » ;
- Caravane de sensibilisation dans 3 provinces du Gabon (Nyanga, Ngounié, et Moyen-Ogooué) sur « **Les Droits Humains, spécifiquement les Droits de l'Enfant** »
- Campagne de sensibilisation dans les commissariats de Police et Brigades de Gendarmerie **sur le thème « Mettre fin aux violences, ensemble brisons le silence »**, ainsi qu'un plaidoyer au parlement (Sénat, Assemblée Nationale)
  
- Table Ronde sur « **L'Elimination et la Prévention de toutes les formes de violence à l'égard des Femmes en milieu professionnel.**
- Table Ronde sur « **Les violences économiques en milieu familial** »
- Un Spot publicitaire : « **Le Poids du Silence** » ;

Pendant la période 2010-2013, la Direction Générale de la Promotion de la Femme en partenariat avec l'ONG Agir pour le genre a organisé dans six (6) provinces du Gabon la formation de 180 acteurs pour la prise en charge des victimes de violences basées sur le Genre (Médecin, Sages femmes, Psychologues, Policiers, Gendarmes, Corps Judiciaire, Travailleurs Sociaux, Responsables des Associations et ONG).

### **Les violences sur les Enfants au Gabon,**

En 2010, le Gouvernement en partenariat avec l'UNICEF a réalisé une étude sur les violences faites aux enfants. De cette étude il ressort des éléments suivants :

- Les violences s'exercent principalement dans la Famille **40%**, communauté **32,4%**, l'école **12,9%**, l'appareil judiciaire **1,4%** et les structures d'accueil des enfants en difficultés **0,2%** ;
- Les origines et causes de la violence contre les enfants sont d'ordre social **64,6%**, économique **5,2%**, culturel **9,4%** et politique **1,1%** .

Par ailleurs, en vue de conformer son droit domestique au droit international, le gouvernement gabonais a réalisé en 2011, une étude sur le cadre normatif protégeant les droits de l'enfant et une autre sur la situation des enfants sans acte de naissance.

Pour lutter contre ces violences, le Gouvernement de la République a pris certaines mesures.

Au plan juridique, on relève :

- loi n°39/2010 du 25 novembre 2010 portant régime judiciaire de protection du mineur
- le **décret n°019/PR/MFAS du 22 mai 2012** portant mise en place d'une Matrice des Indicateurs de Protection de l'Enfant ;
- Le décret n°258/PR/MEEDD du 19 juin 2012 déterminant les modalités d'application du travail de nuit des femmes et des enfants en république gabonaise
- Le décret n°23/PR/MEEDD du 16 janvier 2013 fixant la nature des pires formes de travail et les catégories d'entreprises interdites aux enfants de moins de 18 ans.

En ce qui concerne la société civile, l'ONG **SAMBA MWANA** mène depuis le 2 novembre 2012 une campagne nationale de conscientisation et d'éducation préventive sur les abus sexuels et les violences faites aux enfants en milieu scolaire et familial.

En 2012, sur un échantillon de 15 359 élèves, 313 enfants dont 82 garçons et 231 filles ont révélé avoir été victime d'abus sexuels et de violence en tout genre, aussi bien au sein de leur cellule familiale, à l'école et dans la rue. Il a été révélé 70 cas de viols, 61 d'inceste, 53 de harcèlement sexuel, 47 d'attouchement sexuel, 31 d'homosexualité, 18 d'exhibition sexuelle, 12 de violence physique, 6 de pornographie, 6 d'abus dû aux rites, 4 de pédophilie et 3 d'excision.

A la suite de cette campagne, cette ONG a réalisé un film documentaire de sensibilisation dont les enfants étaient eux-mêmes les acteurs.

### ***Section VIII : Droits fondamentaux de la femme et de la petite fille***

L'Etat Gabonais, en matière de promotion et de protection des droits de la femme et de la petite fille, est partie à la majorité des instruments internationaux relatifs aux droits humains notamment :

- ❖ La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) ratifiée le 21 janvier 1983 ;
- ❖ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ratifiée le 20 février 1986;
- ❖ Le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes ratifiée le 10 janvier 2011;
- ❖ La Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant ratifiée le 18 mai 2007 ;
- ❖ La Convention relative aux Droits de l'Enfant ratifiée le 9 février 1994 ;
- ❖ Le Protocole facultatif à la CEDEF ratifié le 5 novembre 2004 ;
- ❖ Le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ratifié le 1<sup>er</sup> octobre 2007 ;
- ❖ Le protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants (protocole de Palerme) ratifié en septembre 2010.

Au plan interne, un ensemble de normes a été pris en faveur des veuves et des orphelins, à savoir :

- Le décret n°0252/PR/MFAS portant organisation du régime de mise en œuvre de l'aide sociale et de protection de la famille du 19 juin 2012;
- Le décret n°0251/PR/MBCFPF fixant les modalités d'attribution et de calcul du capital décès aux ayants droits de l'agent public décédé ;
- Le décret n°0247/PR/MFAS portant création et organisation de la Direction Générale de la Promotion des Associations de l'action sociale et de la famille du 19 juin 2012 ;
- Le décret n°0253/PR/MJGSDHRC portant organisation et fonctionnement des bureaux de l'assistance judiciaire du 19 juin 2012 ;
- Le décret n°0705/PR/MFAS fixant les statuts du Fonds National d'Aide Sociale du 17 juillet 2012 ;
- Le décret n°0741/PR/MTEPS fixant les montants des prestations familiales des gabonais économiquement faibles du 04 Juillet 2011.

Dans ce sens, le gouvernement n'a eu de cesse, d'œuvrer à l'application effective des recommandations de la plate forme d'actions de Beijing. Pour ce faire, plusieurs activités sont menées à l'occasion de la célébration des différentes journées concernant la femme à l'exemple des journées nationale et internationale de la femme les 8 mars et 17 avril. S'agissant, en outre, de l'enfant, le gouvernement gabonais célèbre le 07 mai la journée internationale des orphelins du SIDA, le 16 juin la journée de l'enfant africain et le 20 novembre de chaque année la journée internationale des droits de l'enfant.

Ce sont là des occasions pour les défenseurs des droits de l'homme de sensibiliser les pouvoirs publics et les populations sur les droits fondamentaux des femmes et des enfants.

C'est ainsi qu'en 2013, le Gouvernement a procédé à la formation de quatre-vingt (80) magistrats, soixante (60) officiers de police judiciaire, soixante (60) travailleurs sociaux, soixante (60) agents de la sécurité pénitentiaire et quarante (40) inspecteurs du travail sur la prise en charge psychosociale et juridique des femmes et des enfants, victimes d'abus d'exploitation et de violences.

Il a également organisé en 2014, une formation à l'intention de cent vingt(120) enseignants des zones rurales sur la prévention des violences en milieu scolaire, en particulier les violences sexuelles affectant les jeunes filles.

Dans le souci de l'application des directives prises lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, le Gouvernement gabonais en partenariat avec le réseau des associations féminines a organisé plusieurs actions dans le sens de l'appropriation par les femmes de leurs droits et l'amélioration de leur statut et celui de la petite fille.

C'est ainsi que ces mêmes associations dans le cadre de leurs activités respectives de sensibilisation ont apporté et apportent toujours leur inestimable contribution à l'édification d'une société plus juste en droit.

A l'initiative de la Première Dame du Gabon, Madame Sylvia BONGO ONDIMBA, les Nations Unies ont institué la Journée internationale des Veuves. Célébrée le 23 juin de chaque année, cette journée vise d'une part la promotion des droits de la femme, d'autre part, la sensibilisation de l'opinion publique en général, les femmes et les jeunes filles sur leurs droits.

En ce sens, une dizaine de causeries à des fins de sensibilisation sur la protection de la veuve et de l'orphelin a été organisée en 2010 dans les six arrondissements de Libreville, les églises et autres communautés. Ces actions se sont poursuivies à l'intérieur du pays.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement a organisé le 21 juin 2011 un séminaire sur la situation de la veuve au Gabon en vue non seulement d'échanger autour des problématiques touchant les veuves, mais également de retranscrire la réflexion sous forme d'actes et aussi de susciter une prise de conscience collective.

Au regard des difficultés matérielles, procédurales et financières rencontrées par les veufs, veuves et orphelins lors des litiges successoraux, le gouvernement a signé le 12 avril 2012 deux conventions d'assistance juridique avec les cabinets d'avocats **Justine AGONDJO-RETENO** et d'Huissier de justice **Odette REMANDA**.

En outre, d'autres actions d'importance ont été posées notamment l'élaboration, la production et la mise à disposition au public des documents suivants :

- Le document standard du parcours administratif de l'orphelin sous forme de bande dessinée;
- Le manuel de counseling des orphelins et autres enfants vulnérables ;
- L'échelle de vulnérabilité des orphelins et autres enfants vulnérables ;
- Le fascicule du « Parcours administratif du conjoint et de l'orphelin en République Gabonaise ».

### ***Section IX : Femmes et environnement***

Depuis quelques années, avec la montée en puissance des mouvements écologiques, la protection des ressources naturelles est devenue un sujet de référence à l'échelle planétaire. Si à l'origine ce problème concernait avant tout les pays occidentaux, l'Afrique n'est plus en marge du débat. Et le Gabon dont les principales activités économiques reposent sur l'exploitation forestière, pétrolière et minière est concerné au premier chef.

A ce titre les forêts de proximité constituent des sources de revenus pour les familles et les femmes qui sont à cet effet, les principales exploitantes de cet environnement immédiat

Toutefois, il est à noter que très peu d'ONG féminines sont organisées dans le domaine de la protection de l'environnement.

Dans le cadre de l'assainissement des marchés des villes de Libreville et d'Owendo, le Gouvernement de la République, a procédé à la rénovation de ces structures commerciales, notamment le marché dit « Banane » du quartier PK8 dans la commune de Libreville afin de permettre aux femmes de mener leurs activités dans un environnement sain. En ce qui concerne la commune d'Owendo, des actions similaires ont été menées par le Conseil municipal au cours de la même période. Toute chose qui participe à la lutte contre l'insalubrité.

Par ailleurs, le Président de la République a instauré, en 2010, une journée dite citoyenne dont l'objectif est l'assainissement de l'environnement professionnel et domestique. Organisée chaque premier Mercredi du mois, cette journée enregistre une participation massive des femmes.

Notons également qu'il existe dans les différents arrondissements de la commune de Libreville, des groupements des jeunes composés des filles et des garçons, organisés en matière d'assainissement (curage des caniveaux, débroussaie des trottoirs et ramassage des ordures ménagères etc.).

En dépit de ces multiples actions, on déplore que l'environnement institutionnel et réglementaire reste caractérisé par une absence de textes spécifiques à l'approche genre (Rapport OMD 2012).

### ***Section X : Femmes et média***

La mondialisation en cours de la communication et l'introduction des nouvelles technologies de l'information donne aux médias la possibilité d'apporter une contribution historique à la promotion de la femme.

Depuis la conférence de Beijing, les femmes occupent désormais divers postes de décisions élevés dans nos médias publics et privés.

- A la chaîne nationale « Gabon Télévision » chaîne 2, une femme a été promue au poste de Directeur Général(2008) ;
- Au Ministère de la communication, deux (2) femmes occupent les postes de Secrétaire Général(2014) et Secrétaire Général Adjoint(2012) ;
- Au Conseil National de la Communication, une femme occupe le poste de vice-président(2012) ;
- Et dans les autres organes de presse écrite publique ou privée, on y trouve des femmes rédactrices en chef.

Dans le même ordre d'idée, le nombre de femmes ayant embrassé une carrière de reporter, caméraman, documentariste, animatrice ou journaliste de la presse écrite, de la radio ou de la télévision s'est accrue.

En ce qui concerne l'Internet, les femmes sont de plus en plus nombreuses à accéder à l'informatique et à l'internet. La vulgarisation d'internet permet aux femmes de s'informer, d'échanger des informations plus rapidement et à moindre coût.

Par ailleurs, en décembre 2012, l'UNFPA a formé un réseau de journalistes et communicateurs (32 hommes et 13 femmes) du Gabon sur la thématique « Genre et média ». L'objectif poursuivi

par cette formation était de lutter contre l'image négative souvent véhiculée par les médias contribuant à renforcer les stéréotypes liés au statut de la femme.

Néanmoins, il faut noter que durant la période de juin à octobre 2011, l'**UNESCO** avec la participation du Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**) a élaboré le rapport d'évaluation sur le Développement des médias au Gabon, rendu public le 3 mai 2012 dans le cadre des manifestations commémorant la 19<sup>ème</sup> édition de la Journée mondiale de la liberté de la presse.

De ce travail, il ressort un constat mettant en exergue les faiblesses et les pesanteurs qui participent à freiner le Développement des médias au Gabon.

### ***Section XI : Femmes et conflits armés***

En signant la résolution **1325** des Nations Unies pour l'implication des femmes dans le processus de paix, le Gabon réaffirme tout simplement le principe de participation à la vie politique et publique de tout citoyen inscrit dans sa constitution.

A cet effet, certaines activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de ladite résolution à savoir :

- L'appui à la création d'organisations féminines œuvrant dans le domaine de la préservation de la paix et de la résolution des conflits telles que la Mission de paix des Premières Dames d'Afrique, la Commission Nationale des Femmes pour la Paix et le Développement (**CONAFEPAD**), l'Alliance Chrétienne des femmes pour la Paix.

Toutefois, le Gabon ne vit pas une situation de conflits armés. De ce fait, par l'entremise de la Direction Générale des gestions des catastrophes, des dispositions et mécanismes existent pour protéger en priorité les femmes et les enfants en situation de conflits ou de catastrophes naturelles.

En matière de prévention, le Gabon a introduit dans son système éducatif l'enseignement des droits humains pour développer la culture de la paix, la tolérance et le respect de la différence.

### **Troisième partie : DONNEES ET STATISTIQUES**

La Direction Générale de la Statistique (DGS) met en place un programme de travail qui permet de collecter les données de manière sectorielle et élabore en partenariat avec les ministères sectoriels des indicateurs spécifiques à chaque domaine.

La réalisation des études statistiques rentre dans le cadre de la présentation des statistiques officielles du Gabon. Ainsi, la DGS qui est au centre de cette activité la conduit en conformité avec ses missions essentielles de :

- Coordination et centralisation des données statistiques de toutes origines ;
- Collecte et traitement des statistiques suivant la norme universelle pour disposer des informations sociodémographiques et économiques ;
- Publication et diffusion des statistiques officielles.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes, la collecte des données à ce niveau se fait par l'entremise de la cellule d'écoute de la Direction Générale de la Famille.

Toutefois, des actions de collecte ont été initiées au cours de l'élaboration de l'*Enquête Démographique et de Santé du Gabon 2012* (EDSG- II)

En effet, la plupart des pays produisent régulièrement des statistiques sexospécifiques dans des domaines comme, la santé, la politique, l'éducation, l'emploi et le chômage ; moins de la moitié d'entre eux en produit régulièrement dans des domaines comme la violence à l'égard des femmes ou les médias.

Depuis 2010, le Gabon qui du reste était souvent représenté par la DGS, n'a plus participé aux sessions annuelles de la Commission des statistiques des Nations Unies. Cependant, les indicateurs nationaux existent, à savoir ceux identifiés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'EDSG II 2012, l'annuaire statistique du Gabon 2009 et ceux adoptés par la Commission de statistique de l'ONU 2013 (voir tableaux annexés au présent rapport).

A l'instar des autres pays membres de cette commission, la production de la statistique sur le sexe met l'accent sur les domaines traditionnels et moins sur les domaines nouveaux.

L'analyse des disparités dans les secteurs de l'éducation porte sur la disponibilité des infrastructures et l'accès selon le niveau: préscolaire, primaire, secondaire et supérieur. Il examine aussi le taux d'alphabétisation.

Le tableau 1 présente le pourcentage des femmes et des hommes par niveau d'alphabétisation. On constate qu'il ya plus d'hommes alphabétisés dans le pays. Exemple : Libreville/ Port-Gentil, 92.6% d'hommes pour 90.8% de femmes. Au Nord, 82.5% d'hommes contre 79.3% de femmes. A l'Est 90.2% d'hommes contre 85.6% de femmes.

**Tableau 1** : population alphabétisée selon les régions et les sexes.

Régions	Hommes %	Femmes %	Ecart
Libreville/Port-Gentil	92,6	90,8	1,8
Nord	82,5	79,3	3,2
Est	90,2	85,6	4,6
Ouest	91,7	90,9	0,8
Sud	90,1	82,3	7,8

Sources: EDS 2012.

On note une amélioration du taux de scolarisation au primaire tous les 5ans de 2000 à 2010, avec des pourcentages respectifs de 90.8%, 92%, 94.27% pour un objectif visé de 100% en 2015. Toutefois, il est à noter que la proportion des écoliers commençant le premier cycle du primaire et achevant la 5<sup>ème</sup> année reste relativement élevée.

S'agissant du taux d'alphabétisation des filles dont l'âge varie de 15 à 24 ans, nous nous apercevons qu'il est en nette amélioration entre 2000 et 2005, soit une augmentation de 2.62%.

**Tableau 2** : Tableau récapitulatif de l'OMD 2 et tendances

CIBLE	INDICATEUR	1990	2000	2005	2010	2015
D'ici à 2015 donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans	6. Taux de scolarisation dans le primaire	88.38%	90.8%	92%	94.27%	100%

<i>le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</i>	<i>7. Proportion des écoliers commençant le premier cycle du primaire et achevant la 5eme</i>	<i>111.1%</i>	<i>110%</i>	<i>77.78%</i>	<i>99.3%</i>	<i>100%</i>
	<i>8. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (%)</i>	<i>T=91.66</i>	<i>T=93.63</i>	<i>T=94.04</i>		<i>100%</i>
		<i>G=93.04</i>	<i>G=94.28</i>	<i>G=94.63</i>		
		<i>F=90.40</i>	<i>F=93.02</i>	<i>F=93.43</i>		

Source : Gabon OMD 3<sup>ème</sup> rapport national.

Concernant l'emploi, nous notons qu'il ya plus de femmes au chômage dans le Gabon en général, exemple à Libreville nous avons un effectif de 57.50% de femmes. Il en est de même au Nord et à l'Ouest avec des pourcentages respectifs de 58.83% et 59.77% femmes au chômage, pour un total de 59.09% de femmes au chômage dans le Gabon (voir tableau 3).

**Tableau 3:** Chômage par sexe et par milieu de résidence au Gabon en 2005

<i>Milieu de résidence</i>	<i>Sexe</i>			
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>% F</i>
<i>Libreville</i>	<i>13696</i>	<i>18532</i>	<i>32228</i>	<i>57.50</i>
<i>Port- Gentil</i>	<i>1689</i>	<i>2844</i>	<i>4533</i>	<i>62.73</i>
<i>Nord</i>	<i>2971</i>	<i>4246</i>	<i>7217</i>	<i>58.83</i>
<i>Sud</i>	<i>3739</i>	<i>4667</i>	<i>8406</i>	<i>55.51</i>
<i>Est</i>	<i>3100</i>	<i>5923</i>	<i>9023</i>	<i>65.64</i>

<i>Ouest</i>	<i>4717</i>	<i>7010</i>	<i>11727</i>	<i>59.77</i>
<i>Total</i>	<i>29912</i>	<i>43222</i>	<i>73134</i>	<i>59.09</i>

*Source: Annuaire statistique du Gabon 2009*

Dans le domaine des indicateurs relatifs à l'insertion sur le marché du travail, il ya plus d'hommes en situation d'activité soit un ratio total de 49.8% hommes pour 28.5% femmes. Dans la part des emplois vulnérables, nous avons plus de femmes soit un total de 39.1% pour 27.7% hommes. Aussi, nous remarquons une grande proportion des femmes de 60 ans et plus salariées dans le secteur non agricole, soit 52.3% (voir tableau 4).

**Tableau4** : indicateurs d'emplois relatifs à l'insertion sur le marché du travail suivant le groupe d'âge

<i>Tranches d'âge</i>	<i>Situation d'activité</i>			<i>Part de travailleurs pour compte propre et des travailleurs non rémunérés dans le total des emplois (taux d'emploi vulnérable)</i>			<i>Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole</i>
	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>		<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>	
<i>15-24ans</i>	<i>14.3</i>	<i>9.3</i>		<i>30.3</i>	<i>40.1</i>	<i>34.3</i>	<i>7.6</i>
<i>25-39ans</i>	<i>68.1</i>	<i>38.2</i>		<i>26.1</i>	<i>34.1</i>	<i>29.1</i>	<i>5.9</i>
<i>40-59ans</i>	<i>77.1</i>	<i>47.8</i>		<i>26.0</i>	<i>37.5</i>	<i>30.1</i>	<i>11.4</i>
<i>60 ans et plus</i>	<i>28.6</i>	<i>19.3</i>		<i>57.6</i>	<i>84.0</i>	<i>71.0</i>	<i>52.3</i>

<i>Total</i>	<i>49.8</i>	<i>28.5</i>	<i>38.8</i>	<i>27.7</i>	<i>39.1</i>	<i>32.0</i>	<i>11.0</i>

*Source: Rapport national des OMD 2013*

Autre secteur, la Gouvernance politique. Elle est appréhendée à trois niveaux (I) la participation à la prise de décision, (II) le respect des droits, (III) l'accès à la justice et (IV).

Le *tableau 5*, présente l'évolution de la présence des femmes dans les différentes législatures. Elle montre une instabilité liée au fait qu'il n'y a pas de mesure officielle (loi) pour garantir une base minimale de représentation des femmes.

**Tableau 5:** Assemblée Nationale (AN) 1996-2016

Période	Total	Hommes	Femmes	% Femmes
1996-2001	120	109	11	9,2%
2006-2011	120	100	20	16,66%
2012-2017	120	103	17	14,16 %

Pour le compte de 2009, les institutions de l'Etat présentent une forte présence de femmes, soit 17.64% au Sénat, 16.66% au CES et 44,44% à la cour constitutionnelle. On note une chute considérable du taux de femmes au gouvernement, passant de 24.13% en 2012-2013 à 15.15% en 2014. (voir tableau 6).

**Tableau 6 : Autres Institutions**

Institutions	Total	Hommes	Femmes	% F
Sénat	102	84	18	17,64%

CES (membres du bureau)	14	12	02	16,66%
Gouvernement (2014)	33	28	5	15,15%
(2012-2013)	29	22	7	24,13%
Cour Constitutionnelle (2012)	09	07	04	44,44%

En ce qui concerne la représentativité des femmes dans les instances locales, on constate que les femmes sont moins représentées comparativement à l'effectif des hommes (respectivement 18,94% dans les Conseils Municipaux et 13,51% dans les Conseils Départementaux). (Voir tableau 7).

**Tableau 7 :** Représentation dans les instances locales selon le sexe.

Institutions (2009)	Effectif total	Hommes	Femmes	% Femmes
Conseils municipaux	190	157	36	18,94%
Conseils Départementaux	111	96	15	13,51%

Source : Rapport National des OMD 2013.

On remarque que, la justice est un secteur de gouvernance hautement stratégique. Les femmes y sont représentées à tous les niveaux soit 66,67%. Mais, des efforts restent à faire dans ce secteur (tableau 8).

**Tableau 8:** présence des femmes dans les institutions judiciaires.

	Homme	Femme	% F	Total
Procureur, procureur adjoint et substitut	25	09	26,47	34
Président du tribunal	15	07	31,82	22
Secrétaire Général	01	02	66,67	03
Conseil d'état	12	04	25	16

Médiature	00	01	100	01
Cour des comptes	09	04	30,77	13
Cour de cassation	18	04	18,18	22
Barreau	47	18	27,69	65
Total	93	33	26,19	126

Source : Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre 2009.

Nous notons une hausse de viols sur mineur pendant les quatre dernières années soit avec un maxi de 62 cas en 2011. (cf. tableau 9).

**Tableau 9 : Infractions contre les bonnes Mœurs traitées par la police judiciaire et le commissariat de Nkembo.**

	2010	2011	2012	2013
Viols sur mineurs (jeunes filles mineurs)	61	78	65	61
Viols incestueux	09	06	08	05
Attentat à la pudeur (attouchement sur mineur)	16	25	28	23
Attentat à la pudeur (sodomie sur garçons)	08	10	06	08
Détournement et viol	26	29	17	25
Enlèvement d'enfants	15	12	21	08
Séquestrations	08	14	00	02
Tentative de viol	12	16	08	13
Viols collectifs	10	07	08	05
Infanticide	08	05	14	01
Viols sur femmes	03	10	09	10
EVT (Enfant Victime de Trafic)	05	03	06	15

Mauvais traitement d'enfants	04	08	11	06
<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>223</b>	<b>201</b>	<b>157</b>

Sources : statistiques police judiciaire et commissariat de Nkembo

#### **Quatrième partie : LES PRIORITES QUI SE DESSINENT**

Ici, nous abordons les nouvelles questions qui se posent à propos des perspectives et des obstacles dans la mise en œuvre du Programme d'action et de nouvelles priorités, notamment les recommandations visant à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les débats en cours sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après- 2015.

En effet, les prochaines années comme le stipule le dernier *Rapport national* (2013) sur les progrès accomplis dans les OMD, seront décisives dans le contexte de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent qui place au cœur des actions prioritaires majeures la promotion de l'égalité de genre et le développement des femmes. C'est pourquoi, toutes les priorités d'action

sont tournées vers le partenariat Gouvernement, société civile autour de la mobilisation sociale, avec un lobbying et des plaidoyers forts, pour atteindre les objectifs fixés.

Dans cette perspective, les priorités d'action sont :

- Promouvoir davantage l'esprit d'entreprise chez les femmes et accroître les capacités productives des femmes pour en faire des actrices économique d'envergure ;
- Relever le niveau de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision de la vie publique et privée ;
- Poursuivre le plaidoyer auprès des autorités pour la mise en œuvre de la SNEEG ;
- Mobiliser les organisations féminines autour des plateformes multisectorielles de partenariat sur le développement, en vue de rendre notre droit domestique conforme au droit international ;
- Elaborer et adopter un code de l'enfant ;
- Assurer la prise en charge juridique, psychologique de la femme en conflit avec la loi en vue de faciliter sa réinsertion ;
- Reprendre l'enquête sur les violences faites aux femmes en vue de mettre en place des stratégies ciblées ;
- Elaborer une loi condamnant les violences conjugales.
- mettre en place des centres d'assistance et de formation des femmes dans tous les départements du Gabon et appuyer les organisations féminines à disposer de sièges fonctionnels ;
- généraliser les cellules genre dans tous les ministères sectoriels et les établissements publics et encourager le Privé à faire de même ;
- amplifier les actions menées dans le secteur stratégique de l'éducation concernant l'accès, le maintien et la performance des filles dans tous les types, ordres et niveaux d'éducation et de formation ; particulièrement renforcer le programme de bourses d'excellence aux jeunes filles spécialisées dans les filières scientifiques et la formation professionnelle ou technique ;
- renforcer la prise en compte de la dimension genre dans les projets et programmes de santé et à la promotion des normes OMS et spécifiquement à l'application de la loi en matière de santé ;
- renforcer les banques de données et les capacités de collecte des données concernant les besoins spécifiques des femmes;

- finaliser et appliquer les procédures opérationnelles standard de lutte contre les violences faites aux femmes, et la Charte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les milieux de formation en vue de renforcer la sécurité des femmes ;( à vérifier)
- créer un Fonds National d'Insertion des Filles qui aurait pour objectif d'organiser des programmes de formation et d'information stratégique des femmes sur les opportunités économiques par la mise en œuvre d'un programme « Jeunes filles en affaires ».
- Mener une étude sur l'évaluation de l'impact des destructions agricoles occasionnées par les pachydermes et prévoir des mécanismes de compensation
- Mener un plaidoyer pour l'adoption du projet de loi portant sur la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances décisionnels
- Revisiter les dispositions du code du travail, protectrices des femmes, afin de faciliter l'accès, à qualifications égales, de ces dernières à tous les emplois.

## Bibliographie

Direction Générale de la Statistique, Annuaire statistique du Gabon 2009

Commissariat de Nkembo, statistiques police judiciaire, 2013

Gabon, Rapport National des OMD 2013

Gabon, Rapport National des OMD 2010

Discours du Gabon à la 58ème Session de la Condition de la Femme, New York 2014

Gabon, Rapport national des droits de l'Homme, juin 2014

Direction Générale de la Statistique, Enquête de Démographie et de Santé (EDS), 2012

6ème Rapport périodique du Gabon sur la CEDEF

Gabon, Document de Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité du Genre (SNEEG), 2010